



# Système de management environnemental (SME)

## conformément à la norme ISO 14001:2015

Un système de management environnemental (SME) se compose de mesures relatives à la gestion, à l'organisation et à l'administration qui peuvent être mises en place par votre entreprise en vue de tenir systématiquement compte des aspects liés à l'environnement. Un SME réfléchi permet de réduire l'incidence des activités de votre entreprise sur l'environnement.

### Pourquoi ?

En accordant une attention structurelle à l'environnement, vous pouvez contrôler et améliorer vos performances en matière environnementale. Adopter un système de management environnemental bien pensé vous permet par ailleurs de vous démarquer de la concurrence.

### Pour qui ?

Un accompagnement au niveau de l'établissement, de l'implémentation et de l'évaluation d'un système de management environnemental s'avère nécessaire pour les entreprises qui ne possèdent pas encore de SME mais également pour celles qui souhaitent examiner en détail leur SME existant et le mettre en totale conformité.

### Comment ?

En concertation avec vous, l'expert environnemental de Mensura SEPP a.s.b.l. établit un système de management environnemental et vous guide lors de sa mise en oeuvre. Un délai imparti et un budget fixe sont préalablement convenus.

La création et l'introduction d'un système de management environnemental impliquent les phases suivantes :

#### **Phase 1 : exécuter une analyse GAP.**

L'expert en environnement vérifie dans quelle mesure les accords pris au sein de l'organisation au sujet du management environnemental seront conformes aux exigences de la norme ISO 14001:2015. Il établit un rapport reprenant les points d'action. Celui-ci indique dans quelle mesure l'entreprise est prête à passer à la phase suivante, à savoir la conception et la réalisation d'un MMS.

#### **Phase 2 : créer, réaliser et assurer le suivi d'un MMS.**

L'expert en environnement encadre votre entreprise une fois qu'elle a décidé d'introduire un MMS. La création et la réalisation se déroulent selon un plan par étapes clairement défini.

#### **Phase 3 : exécuter un pré-audit (c.-à-d. vérifier si l'entreprise est prête pour la certification).**

L'expert en environnement vérifie si le système est conforme aux exigences de la norme ISO 14001:2015. Il donne éventuellement son feu vert pour la certification.

## Résultat

Vous êtes en mesure de diminuer et de mieux gérer les incidences de votre organisation sur l'environnement (risques environnementaux), ce qui vous permet de réaliser de sérieuses économies : votre entreprise consomme en effet moins d'énergie, d'eau et de matières premières. Par ailleurs, un SME bien pensé vous évite de devoir payer des amendes.